

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

1.1 Le fait de passer commande de prestations à la société HOME SWEET HOME conseil implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente.

1.2 Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de HOME SWEET HOME conseil, prévaloir contre les Conditions Générales de Vente. Toute condition d'achat contraire passée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à HOME SWEET HOME conseil.

1.3 En cas de force majeure, HOME SWEET HOME conseil est libérée de son obligation de délivrer sa prestation au client.

2. DUREE ET RESILIATION

2.1 Sauf spécification contractuelle particulière, les accords de prestations et de prix entre HOME SWEET HOME conseil et le client sont valables pour une durée de 1 an à partir de la date de signature du contrat.

2.2 HOME SWEET HOME conseil et le client pourront, selon leurs convenances, résilier tout ou partie des accords conclus. Cette résiliation sera signifiée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) et fera l'objet d'un avenant. Un préavis de trois mois restera applicable.

3. FACTURATION

3.1 Les factures de HOME SWEET HOME conseil sont émises en Euros et Hors Taxes.

3.2 HOME SWEET HOME conseil facture ses prestations selon les prix convenus. Recherche de logement : 100 % à la réservation du logement. Démarches administratives 100 % lors du dépôt du dossier (DDTE, Préfecture etc...), autres prestations : 50 % à la commande et le solde à la fin de la mission.

3.3 Pour les services de coordination faisant intervenir des sous-traitants, les factures de HOME SWEET HOME conseil comprennent le coût des prestations sous-traitées ainsi que les frais éventuels des sous-traitants. Si une facturation complémentaire par le sous-traitant est adressée à HOME SWEET HOME conseil, HOME SWEET HOME conseil se réserve le droit de compléter sa facturation vers le client.

3.4 Pour toute mission demandant à travailler un week end et jours fériés, HOME SWEET HOME conseil se réserve le droit de facturer un supplément de 30%.

4. FRAIS DE MISSION

4.1 Seront refacturés au client au réel les éventuels frais suivants :

Avec accord préalable du client : honoraires, frais d'intervention et factures de tierces parties (tels que traducteurs, huissiers, avocats, formateurs, intervenants...). Pour certaines missions, les frais afférents au déplacement d'un personnel de HOME SWEET HOME conseil pour la réalisation de sa mission (transport, hébergement, repas) seront facturés selon le barème fiscal en vigueur.

Sans accord préalable du client : repas pris avec le bénéficiaire de la prestation au cours et dans le cadre d'une mission, envois par courrier express, coursier national ou international, timbres fiscaux, péages autoroutes, parkings, frais kilométriques, certificats payants et autres frais afférents aux dossiers administratifs.

4.2 Les tarifs de recherche de logement n'incluent pas les commissions et frais de transactions immobilières, dus à l'agence immobilières directement, ni les frais liés à l'installation : déménagement, assurances du logement, abonnements des branchements électricité, téléphone, TV, eau, câble, ...

4.3 Pour toute prestation commencée, le client est tenu de régler ou rembourser à HOME SWEET HOME conseil les dépenses engagées au nom du client ou de son employé. Ces dépenses incluent entre autres les honoraires des sociétés de relocation à l'étranger, les frais de traduction,...

4.4 Le client peut demander à HOME SWEET HOME conseil, une avance sur certains paiements ponctuels moyennant un forfait d'administration de 15% des montants avancés avec un forfait minimum de 200 € HT., comme indiqué au contrat.

5. MODIFICATIONS, CHANGEMENTS DE DATE ET ANNULATION DE MISSION

5.1 En cas d'annulation de mission ou de changement de date de celle-ci, HOME SWEET HOME conseil se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation concernée.

5.2 Un cahier des charges précis est établi au démarrage de la mission par le client et validé par HOME SWEET HOME conseil. Si au cours de la mission le client ou la famille modifie ses critères de recherche de façon significative, une extension de contrat sera négociée entre HOME SWEET HOME conseil et le client.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 Les factures de HOME SWEET HOME conseil sont payables par chèque ou par virement en Euros, au comptant net d'escompte à 30 jours nets date de facture.

6.2 Les frais de virement en provenance de l'étranger seront refacturés.

Pour les tarifs en USD, HOME SWEET HOME conseil et le client ont la possibilité de demander la révision immédiate des prix dès que le taux de change du dollar américain contre l'Euro fluctue à + ou - 5% de la valeur de change utilisée comme base de calcul lors de la précédente tarification. Les prix réajustés seront applicables dès la mission

6.3 HOME SWEET HOME conseil ne peut en aucun cas garantir l'aboutissement de la mission recherche de logement ou l'obtention de certains documents soumis à la décision de l'administration. Les honoraires et frais de mission sont dus par le client quelle que soit l'issue de la mission.

6.4 Dans le cas d'impayé ou de retard excessif de paiement, HOME SWEET HOME conseil se réserve le droit, sans aucun préjudice ou recours possible, de suspendre la mission en cours ou d'annuler les services en cours et tout engagement futur vis-à-vis du client par notice écrite jusqu'au règlement.

6.5 A défaut de paiement dans le délai imparti, fixé au contrat, à titre de clause pénale et en application de la loi 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, le client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application de l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 4% l'an.

Conditions de paiement liées à l'utilisation de MOBILI PASS

6.6 Le bénéficiaire s'engage à accepter le coût TTC des prestations de HOME SWEET HOME conseil et leur règlement en tiers payant par le Collecteur 1%

6.7 Le bénéficiaire s'engage à respecter les clauses imposées par le règlement MOBILI PASS et à fournir en début de mission les justificatifs exigés par le collecteur.

6.8 Dans le cas où HOME SWEET HOME conseil ne peut être payé par délégation de paiement (tiers payant) par le collecteur 1% ou lorsque le délai de règlement par le collecteur est supérieur à 30 jours, le bénéficiaire s'engage à remettre à HOME SWEET HOME conseil un chèque en règlement du montant total de la facture.

6.9 Le bénéficiaire ou son entreprise s'engagent à régler directement à HOME SWEET HOME conseil le montant de son intervention dans le cas où :

➤ il ne réaliserait pas sa demande d'aide MOBILI PASS dans le délai imparti de 6 mois maximum à compter de sa date de mutation ou en cas d'annulation de la mutation ou de l'embauche

➤ il aurait dépassé le plafond maximum de 3200 € pour d'autres utilisations autorisées par le MOBILI PASS

➤ les prestations réalisées par HOME SWEET HOME conseil ne relèveraient pas des dépenses finançables au titre du MOBILI PASS

➤ le collecteur 1% logement refuserait l'aide MOBILI PASS

➤ la réglementation 1% ne permettrait plus le financement de l'intervention de HOME SWEET HOME conseil avec une aide MOBILI PASS

7. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE, CONFIDENTIALITE, ETHIQUE

7.1 Tout document sous copyright et autre propriété intellectuelle fournie par HOME SWEET HOME conseil au cours de ses propositions et de ses services au client reste la propriété de HOME SWEET HOME conseil.

7.2 Les propositions, contrats, ordres de missions et tarifications sont confidentielles entre le client et HOME SWEET HOME conseil et ne peuvent être diffusés que par HOME SWEET HOME conseil. Il est interdit de copier ou diffuser tout ou partie de nos propositions, et en aucun cas elles ne pourront servir de base à l'élaboration d'un cahier des charges ou de tout autre document sans notre accord écrit préalable.

7.3 Les informations délivrées à HOME SWEET HOME conseil concernant le client ou l'employé du client ne seront utilisées qu'à des fins professionnelles, et HOME SWEET HOME conseil s'engage à ne pas divulguer le contenu de ses dossiers clients et à respecter la confidentialité des échanges.

7.4 Le bénéficiaire de la mission autorise HOME SWEET HOME conseil à utiliser ses coordonnées personnelles telles que n° de passeport ou de permis de séjour, adresse et n° de téléphone personnel ainsi que tous renseignements nécessaires à la réalisation de la mission et en lien direct avec celle-ci. HOME SWEET HOME conseil s'engage à ne pas utiliser ni divulguer ces informations à des fins commerciales.

7.5 Le client et le bénéficiaire bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de retrait sur les données collectées le concernant et faisant l'objet d'un traitement informatique. Le client dispose de la faculté d'exercer ces droits auprès de HOME SWEET HOME conseil.

7.6 HOME SWEET HOME conseil s'engage à observer une totale indépendance vis-à-vis des professionnels (agences immobilières, banques, assurances, déménageurs, notaires, etc...) intervenant dans les missions et à ne percevoir aucune rémunération ou commission de leur part.

8. RESPONSABILITE

8.1 HOME SWEET HOME conseil met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer que les informations fournies par HOME SWEET HOME conseil au client sont exactes et à jour, mais le client accepte que la responsabilité de choix d'une résidence, école ou service de tierce partie incombe totalement et sans réserve au client ou à l'employé du client.

8.2 HOME SWEET HOME conseil ne sera en aucun cas tenu pour responsable des services fournis au client par des tierces parties.

8.3 HOME SWEET HOME conseil recommande au client d'obtenir des conseils juridiques appropriés quant aux formes et conditions des baux locatifs ou des conditions d'obtention de permis administratifs pour leurs employés. Toute information donnée par HOME SWEET HOME conseil sur ces sujets est fournie de bonne foi, mais ne saurait engager la responsabilité de HOME SWEET HOME conseil.

8.4 La responsabilité maximale de HOME SWEET HOME conseil engagée pour cause de rupture de contrat, de négligence ou toute autre cause, se limite au montant total facturé au client dans le cadre de ladite mission. Les véhicules utilisés lors des sorties accompagnées sont prévus pour accueillir un nombre limité de personnes. Si le nombre de personnes présentes devait dépasser la capacité d'une voiture particulière, HOME SWEET HOME conseil peut organiser sur demande du client la location d'un véhicule de plus grande capacité au frais du client ou de son employé.

8.5 En cas de force majeure, HOME SWEET HOME conseil sera libéré de toute obligation envers le client.

9. ASSURANCES

9.1 HOME SWEET HOME conseil contracte des assurances appropriées (Responsabilité Civile et Multirisque Professionnelle) auprès d'assureurs réputés acceptables. Dans la limite des clauses particulières définies aux contrats d'assurances, les polices couvrent les dommages matériels et corporels causés aux bénéficiaires de nos prestations dans le cadre exclusif de nos missions et en présence d'un représentant de HOME SWEET HOME conseil.

9.2 En aucun cas, HOME SWEET HOME conseil ne pourra être inquiété de tout accident ou sinistre ne survenant pas dans le strict cadre de ses missions et de sa responsabilité.

10 SPECIFICITES POUR LA PRESTATION « RECHERCHE DE LOGEMENT »

10.1 Pour la prestation recherche de logement, HOME SWEET HOME conseil s'engage à trouver une sélection de logements, disponibles lors de la visite et correspondant aux souhaits du bénéficiaire. Si toutefois ce logement ne pouvait être attribué à l'employé du client pour des raisons indépendantes de HOME SWEET HOME conseil, HOME SWEET HOME conseil pourra entreprendre une nouvelle recherche de logement facturée selon les mêmes conditions.

10.2 HOME SWEET HOME conseil s'engage à présenter une sélection de logements répondant aux caractéristiques de logement indiquées dans le questionnaire rempli par le salarié. Les 3 principaux critères pris en compte en cas de contestation sont : le type, le budget, la localisation

Le nombre de logements sélectionnés pour l'achat ou la location est subordonné à l'offre du marché immobilier local au moment de la réalisation de la prestation

10.3 Le client s'engage à donner à HOME SWEET HOME conseil tous les éléments dont il a besoin pour effectuer sa prestation (questionnaire dûment complété ...), à assurer HOME SWEET HOME conseil de l'exclusivité de la recherche et à répercuter à HOME SWEET HOME conseil toutes les pistes et renseignements immobiliers qu'il aurait pris en direct afin que HOME SWEET HOME conseil puisse en vérifier la fiabilité. Les logements ainsi sélectionnés seront inclus dans le programme de visites.

10.4 Toute mission de recherche de logement commencée et non terminée du fait du client ou de son salarié, quelle qu'en soit la raison, est due à concurrence de :

- 30 % pour ouverture du dossier – établissement du cahier des charges
- 40 % démarrage des recherches de logements
- 30% visites accompagnées

11 RECOURS

11.1 Dans le cas où une clause ou une partie de clause de ces Conditions Générales serait déclarée non valide ou non applicable par un tribunal compétent, les autres clauses ou parties de clauses restent valides et applicables.

11.2 La loi applicable est la loi française. Pour tout recours en cas de litige de toute nature ou de contestation relative des services rendus par HOME SWEET HOME conseil à son client, le Tribunal de Commerce de Lille sera seul compétent.

Conditions Générales de Vente établies (ou mises à jour) le : 01/01/2010



Home Sweet Home Conseil 6ter rue Duhem 59000 Lille
03.20.93.28.63
SARL au capital de 3000€
N° Siret 504 706 581 00015 – RCS de Lille
TVA intracommunautaire FR 01504706581 00015